# Cité éducative de Soyaux : signature de la convention d'engagement tripartite

mardi 30 novembre 2021, par lpe

Cette semaine, Magali DEBATTE, préfète de la Charente, François NEBOUT, maire de Soyaux et Thierry CLAVERIE, directeur départemental des services de l'éducation nationale, vont signer la convention triennale d'engagement de la cité éducative de Soyaux.

Nées d'une expérimentation lancée à Grigny en 2017, érigées en programme national en 2019, les Cités éducatives ont pour objectif de **fédérer tous les acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville** afin d'en faire des lieux de réussite républicaine, en accompagnant au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.
Définitivement labellisée en septembre dernier après une pré-validation le 29 janvier 2021, présentée à Nathalie ÉLIMAS, secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lors de son déplacement officiel en présence de la rectrice d'académie le jeudi 27 mai 2021 à Soëlys, la cité éducative de Soyaux est le second dispositif de ce type dont dispose aujourd'hui la Charente, Angoulême en bénéficiant depuis la fin 2019.

Elle s'articule autour d' un axe socle et des cinq priorités suivantes, définies et validées sur la base d'un diagnostic territorial partagé établi après consultation des acteurs locaux :
* Axe socle : Un pilotage transparent, lisible et une coordination ;
* Priorité 1 : Aider à la parentalité ;
* Priorité 2 : Améliorer la réussite éducative ;
* Priorité 3 : Développer le bien-être des enfants et des acteurs ;
* Priorité 4 : Favoriser la citoyenneté ;
* Priorité 5 : Augmenter l'accès à la culture.

Ce dispositif partenarial va s'appliquer sur le territoire du Champ de Manœuvres au bénéfice des enfants (et de leurs familles) de 9 établissements scolaires : 8 écoles (Julie Victoire Daubié, Charles Perrault, Paul Eluard, Pauline Kergommard, Jean Monnet, Edouard Herriot, Célestin Freinet) et le collège Romain Rolland.
La convention tripartite qui va être signée le 2 décembre prochain va ainsi fixer pour une durée de trois ans (jusqu'au 31 août 2024) les engagements réciproques des trois pilotes de ce dispositif que sont la préfète, le directeur des services académiques de l'éducation nationale, et le maire de Soyaux.